



Circuit Régional Hauts de France

Dimanche 08 mars 2026

3^{ème} épreuve individuelle, M20, Fleuret + Épreuve par équipe M20, Fleuret

2^{ème} épreuve par équipe M13, Fleuret



Lieu : Gymnase Yves Carlier - 21, rue Yves Carlier - 60300 SENLIS

CATÉGORIES ET HORAIRES

CIRCUIT REGIONAL HDF M20 – Fleuret – Dames et Hommes – « Épreuve 3 » + Equipe		
Appel	Scratch	Début
10h00	10h15	10H30

La compétition par équipe débutera à l'issue du circuit individuel.

CIRCUIT REGIONAL HDF M13 – Fleuret – Equipe « Épreuve 2 »		
Appel	Scratch	Début
12h00	12h30	13h00

FORMULE :

- Fleuret individuel: 1 tour de poules à 6 ou 7 avec décalage par club, sans éliminés puis tableau d'élimination directe
- Fleuret équipe M20 : Tableau d'éliminations directes (décalage par club) en 45 Touches, **toutes les places sont tirées**
- **Fleuret M13** : formule en relais - 1 tour de poule de 4 à 5 équipes puis tableau d'éliminations directes
- Cf. Règlement sportif du Comité Régional Escrime HDF et FFE

INSCRIPTIONS :

- Inscriptions au plus tard le mercredi 04 mars 2026 – 23h59 dernier délai
- Exclusivement en ligne sur le site de la FFE : <https://dirigeant.escrime-ffe.fr>
- Inscription tardive : une revalorisation des frais d'engagement est portée à 3 fois le coût initial

ENGAGEMENTS : Paiements des engagements sur place en espèces ou CB

- 15 € par tireur M20
- M20 équipe : 40 € par équipe de 3 ou 4 tireurs
- M13 équipe : 24 € pour les équipes de 2 et 36 € pour les équipes de 3.

En cas d'absence non signalée de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club.

ARBITRAGE :

- **Individuel** : Un arbitre à partir de 4 tireurs hommes dames confondus.
- **Equipe** : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.
- Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quotas club

Une amende forfaitaire de 200€ sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

ÉQUIPEMENT :

- Cf. règlement FFE –

RÈGLEMENT :

- Cahier des charges FFE et Comité Régional des Hauts de France.

RÉCOMPENSES :

- Les 3 premiers individuels et les trois premières équipes de chaque compétition seront récompensés.

RESTAURATION :

- Une buvette sera à votre disposition toute la journée (CB ou espèces)

ACCES AUX PISTES :

- > Seulement réservés aux tireurs, arbitres, Maîtres d'Armes, organisateurs et officiels.
- Le port de chaussures de sport est obligatoire.

DIRECTOIRE TECHNIQUE :

- Il sera formé et affiché avant le début de l'épreuve. Pour le bon déroulement de la compétition, il pourra être amené à prendre toute décision, en conformité avec le règlement FFE.

CORRESPONDANTS :

Monsieur Jean-Pierre MIFSUD - Tél : 06 25 37 34 16 - Email : les3armes60@gmail.com

Maître Victor CANITROT – Tél : 06 81 82 78 10 – Email : victor.can@hotmail.fr